



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Personnel

Question écrite n° 38820

### Texte de la question

Concernant le statut des deux types d'attaches des hopitaux publics (ceux qui ont trois vacances par semaine et ceux qui en ont plus), M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la necessaire prise en compte du simple droit du salaire dans sa totalite pour les conges payes, les conges maternite, les conges maladie, les assiettes de retraite complementaire ; des particularites a type d'extension de la couverture sociale en cas de maladie, du fait du risque accru inherent a ce type de profession ; une revalorisation substantielle des remunerations. Ces praticiens sont la liaison indispensable entre une medecine hospitaliere et une medecine ambulatoire. Notre systeme de sante va evoluer vers une ouverture de l'hopital sur l'exterieur, et vers un rapprochement des praticiens et de l'hopital : le developpement des connaissances, la complexite croissante, medecale et sociale, des problemes traites tendent a ce rapprochement. En consequence, il lui demande quelles mesures concretes et rapides elle compte prendre afin que le statut des medecins attaches (medecins le plus nombreux des hopitaux publics) cesse d'etre meprise et sous-estime, car ce serait tourner le dos a l'avenir et oter au service public les moyens de poursuivre sa mission.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38820

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 1988, page 1407